

OUTRAGE A LA MEMOIRE DE SAMUEL PATY

L'arrestation d'Azim Epsirkhanov au Parc Astérix le 28 août dernier, alors qu'il était assigné à résidence dans les Hauts-de-Seine, provoque au sein de notre association comme parmi les Français une colère et une incompréhension profondes. Nous exprimons notre soutien absolu à la famille de Samuel Paty.

Azim Epsirkhanov avait aidé Abdoullakh Anzorov à se procurer les armes utilisées pour préparer l'assassinat de Samuel Paty, notamment le couteau avec lequel le professeur a été décapité. Condamné en première instance à seize ans de réclusion criminelle pour complicité d'assassinat terroriste, il a vu sa peine ramenée en appel à sept ans, après requalification des faits en association de malfaiteurs. Cette réduction de plus de moitié de la peine, suivie de sa sortie dès avril 2026, quelques semaines après le verdict, pour être placé en résidence surveillée sous bracelet électronique chez sa compagne, suscite des interrogations immenses.

La décision d'appel repose notamment sur l'idée qu'il aurait ignoré la radicalisation de son ami et son projet terroriste. Aujourd'hui, après avoir quitté à huit reprises le département où il était assigné, il explique encore qu'il aurait mal compris les règles qui lui étaient imposées. Toujours la même antienne : il ne savait pas, il n'avait pas compris. Un bel exemple de taqîya, cette pratique de dissimulation inhérente à l'islamisme que notre justice semble prendre pour argent comptant.

Pour la famille de Samuel Paty, et pour tous ceux qui restent bouleversés par son assassinat, le spectacle est insupportable : celui qui a contribué à armer son assassin retrouve une vie de couple, bénéficie d'une assignation à résidence et s'offre une journée dans un parc d'attractions. Samuel Paty, lui, a été décapité pour avoir fait son métier de professeur.

Mickaëlle Paty parle d'une « gifle monstrueuse ». Nous partageons entièrement ces mots. À l'injustice du crime s'ajoute désormais le sentiment d'une humiliation infligée à sa famille et, au-delà, à tous ceux qui avaient cru que la République mesurerait pleinement la gravité de ce qui s'était produit.

La condamnation prononcée le 31 août après cette violation de son assignation ne résout donc rien. Elle oblige au contraire à demander des comptes sur l'enchaînement de décisions qui a rendu une telle situation possible : dé-qualification des faits, réduction spectaculaire de la peine, assignation à résidence plutôt qu'emprisonnement puis contrôle manifestement défaillant.

La République a été frappée au cœur avec Samuel Paty. Elle se déshonorerait en donnant le sentiment que ceux qui ont contribué à son assassinat peuvent bénéficier d'une indulgence que ses proches, eux, devront regarder toute leur vie comme la négation de leur douleur et d'une pleine justice.

Unité Laïque se tient sans réserve aux côtés de la famille Paty et demande que les conditions d'emprisonnement de tous les complices de cet assassinat soient portées à la connaissance du public.

Unité Laïque est une association qui a pour objet la défense, la promotion et le développement de la laïcité et des principes républicains en France, dans l'Union européenne et dans les instances internationales et supranationales. Elle attache une importance particulière au maintien et au respect de la laïcité dans les institutions de l'État et dans les collectivités territoriales. Elle œuvre à l'unité des laïques.